

Charte de l'UMR Innovation pour une recherche responsable

Première partie : réduire l'impact de nos activités sur l'environnement

Version du 15/09/2021

Lors de son évaluation HCERES en 2020, l'UMR Innovation s'est engagée à devenir responsable au niveau environnemental et social. Cette charte fonde notre engagement. Elle a été conçue à partir d'une consultation collective au sein de l'UMR, puis rédigée par un groupe de travail dédié. Elle servira de base pour mener des actions concrètes, adopter de nouvelles pratiques collectives et appuyer des demandes auprès des tutelles de l'UMR Innovation. Elle pourra être complétée en fonction des informations nouvelles disponibles. Cette première partie concerne l'impact sur l'environnement

1- Organisation des événements : réduire les déchets et l'impact écologique de l'alimentation, réduire l'impact carbone lié aux déplacements et au numérique, réduire les déchets matériels

- Réduire l'impact de l'alimentation :

- Pas de vaisselle à usage unique ;
- Si on passe par un prestataire, il faut qu'il soit local, qu'il utilise de la vaisselle réutilisable, des produits majoritairement régionaux, frais et de saison et dans la mesure du possible agroécologique qu'il soit vigilant sur l'usage des emballages à usage unique (choisir parmi une liste de traiteurs qui répondent à ces critères) ;
- Se munir d'un kit de vaisselle réutilisable pour les petits événements sur chaque site (10 grandes assiettes, 10 couteaux, cuillères, fourchettes, 10 tasses) ;
- Être vigilant sur le traitement des déchets résiduels après les repas/pots (distribution des restes pour limiter le gaspillage, tri des déchets compostables et déchets ménagers).

- Réduire l'impact lié aux déplacements :

- Choisir des lieux plus facilement accessibles en train qu'en avion pour les séminaires nationaux et internationaux ;
- Choisir des lieux accessibles en transports en commun ou organisation de transports collectifs (bus ou covoiturage) pour les événements locaux. Afficher une liste de lieux sur l'intranet ;
- Prévoir la possibilité de participation à distance pour tous les événements (matériel de visio adapté, supports numériques, gestion technique) en présentiel ;
- Prévoir un espace virtuel de rencontre entre les participants après les conférences à distance pour favoriser les échanges informels

- Réduire les déchets matériels :

- Constituer un stock de badges de l'UMR qui seront récupérés à l'issue de chaque événement pour être réutilisés ;
- Remplacer des goodies matériels par des produits alimentaires locaux ou une expérience (visite de site, etc.) ;
- Remplacer la documentation papier par un support numérique en ligne sur des plateformes de partage à durée limitée.

2- Déplacements des agents de l'UMR : réduction de l'emprunte carbone des déplacements professionnels et domicile-travail

L'UMR demande à ses membres de :

- Regrouper les événements nécessitant un déplacement en un même lieu sur une même période et/ou prévoir des séjours plus longs ;
- Tout trajet de moins de 4h se fera en train plutôt qu'en avion, privilégier les transports en commun aux véhicules personnels et taxis ;
- Pour les déplacements internationaux, demander systématiquement à l'agence un devis permettant de comparer les plans de voyage entre un préacheminement en train et en avion, l'assistante vérifiera ce point, privilégier les préacheminements Montpellier-Paris en train, dans la mesure où les vols de courte durée sont très polluants ;
- Favoriser l'utilisation du vélo en demandant aux différents centres la mise à disposition de vélos de prêt et de parkings à vélos ;
- D'utiliser les transports en commun ou le covoiturage entre collègues pour les déplacements intra-urbains ;
- Privilégier la participation en visio ;
- En cas de recours au transport aérien payer sur les budgets de projet ou de fonctionnement la compensation Carbone permettant de financer des plantations d'arbres ou d'autres activités favorisant la réduction d'émission de GES.

L'UMR s'engage à favoriser ces bonnes pratiques en :

- 1) Mettant à disposition des membres de l'unité des outils et informations adaptés (sur l'intranet, livret d'accueil respectif) ;
- 2) Faisant la promotion au travers de la lettre innov' et des rappels à chaque annonce d'événement (colloque, réunion, etc.) ;
- 3) Réservant un budget suffisant pour compenser le surcoût éventuel (ex : préacheminement en train).

- Définir des critères pour réguler les déplacements en se posant les quelques questions suivantes :

- Y a-t-il une possibilité de participation en visio ?
- Si oui, quelle est la plus-value d'une participation en présentiel ?
- Combien de personnes vont y représenter l'unité ?
- S'il s'agit d'un colloque : combien de colloques avec déplacements l'agent a prévu dans l'année ?
- Quel est le moyen de transport envisagé ?
- Est-il possible de coupler cet événement avec un autre (réunion, colloque, etc.) ?

Dans un premier temps la décision reviendra à l'agent, puis un bilan sera fait au bout d'un an et selon le résultat la décision pourra revenir au responsable hiérarchique. Un bilan sera fait chaque année pour évaluer l'évolution des pratiques.

3- Infrastructures : avoir une politique globale de gestion des déchets et d'optimisation énergétique

- Politique globale de gestion des déchets, l'UMR s'engage à :

- Se tenir au fait des dispositions mises en place au niveau de chaque centre et les mettre à disposition de tous les membres de l'unité ;
- Proposer de bonnes pratiques pour les déchets qui ne font pas l'objet de dispositions particulières (par exemple déchets organiques comme marc de café, restes de repas, vaisselle carton compostable, ...) et en informer l'ensemble des membres de l'UMR ;
- Être force de proposition auprès de chaque centre pour faire évoluer les pratiques de traitement des déchets et assurer une veille sur les évolutions des dispositions mises en place ;
- Concernant les distributeurs de boissons chaudes, mettre à disposition des gobelets réutilisables et enlever les gobelets en plastique. Afficher les consignes d'utilisation, à savoir qu'il faut laver et reposer le gobelet là où on l'a pris (cafétéria) ;
- Concernant les distributeurs de friandises, demander au prestataire de proposer plus de produits diététiques et éthiques ;
- Limiter au maximum l'impression de documents et notamment la couleur ;
- Réserver un budget pour compenser le surcoût éventuel (ex : évacuation de mobilier).

- Optimisation énergétique :

- Proposer et mettre en place la végétalisation des infrastructures (ex : grimpants sur les murs, arbres sur le parking, etc.) et la renaturation et la désimperméabilisation des sols ;
- Proposer le remplacement des appareils énergivores par des appareils à basse consommation ;
- Proposer l'implantation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments.

4- Achats : avoir une politique durable et éthique des achats

- Préférer un achat local, auprès d'une entreprise dont la politique de RSE correspond à nos valeurs sous réserve des règles d'achat des tutelles (ne plus commander sur de grosses plateformes de type Amazon) ;

- Préférer un produit « vert » à un produit classique pour l'achat de fournitures diverses, acheter du papier recyclé ou en faire la demande auprès du responsable du marché,

- Inciter à utiliser le matériel « jusqu'au bout » en réutilisant certains produits (matériel informatique, mobilier et fourniture de bureau) et en remettant à disposition le matériel de seconde main, réutiliser le papier imprimé sur une seule face ;

- Définir une liste de matériel à ne plus consommer et proposer des solutions de remplacement ou des alternatives

- Renouveler le matériel informatique après 4 ans de vie, prolonger au maximum la durée de vie des ordinateurs en rachetant des cartes mémoire et autres accessoires, sauf situation particulière. Continuer à avoir un stock d'ordinateurs de prêt.

- Veiller au réemploi ou au recyclage du matériel dont l'unité se débarrasse (petites annonces, associations, etc.).

5- Empreinte carbone et démarche compensatoire

- Chiffrer l'empreinte carbone de l'UMR
- Prévoir un budget annuel pour compenser symboliquement cette empreinte carbone (don, investissement, etc.). Préciser les modalités de financement (base forfaitaire et paiement proportionnel aux déplacements ?), de définition des actions de compensation (soutien à une organisation ou un dispositif existant, définition participative des actions à mener ?) et de suivi évaluation...
- Pour aller plus loin : faire une étude approfondie de l'impact du numérique